

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	DarkClear
Code du produit	KWZ 52
UFI	H9GQ-TFTX-0F2K-68UP

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux. Catégorie d'utilisateurs: utilisateurs professionnels.
Utilisations déconseillées	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	KWZ Industrie AG Ringstrasse 15 CH-8600 Dübendorf  Telefon +41 44 404 22 88 [8-17h] Telefax +41 44 404 22 99  Help-desk: info@kwzag.ch / www.kwzag.ch
---	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence	Tox Info Suisse : [24h/7d] Tel. 145 / info@toxinfo.ch
-------------------------------	--

Date d'émission	04.03.2021
-----------------	------------

Version	1.0
---------	-----

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008	Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1B, H314 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318 Danger pour le milieu aquatique, Aigu, Catégorie 1, H400 Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3, H412
---	--

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Information complémentaire	Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
----------------------------	--

## 2.2. Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
<b>Mentions de danger</b>	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseils de prudence</b>	P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
<b>Informations supplémentaires</b>	Aucun(e).
<b>Identificateur de produit</b>	Chlorure de didécylidiméthylammonium, No.-CAS 7173-51-5, No.-CE 230-525-2 Alcools, C12-14, éthoxylés, No.-CAS 68439-50-9, No.-CE 500-213-3
<b>2.3. Autres dangers</b>	Pas de dangers particuliers à signaler.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Algicide. Solution aqueuse; contient Surfactants.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Composés d'ammonium quaternaire, chlorures de benzylalkyldiméthyle en C12-16 (numéros pairs)	0,1% - 1%	Acute Tox. 4 H302, Skin Corr. 1B H314, Eye Dam. 1 H318, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410 Facteur M Aigu=10	No.-CAS: 68424-85-1 No.-CE: 270-325-2
Chlorure de didécylidiméthylammonium	5% - 10%	Skin Corr. 1B H314, Eye Dam. 1 H318, Acute Tox. 4 H302, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 2 H411 Facteur M chronique=10	No.-CAS: 7173-51-5 No.-CE: 230-525-2 No.-Index: 612-131-00-6
2-Propanol	2,5% - 5%	Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, Flam. Liq. 2 H225	No.-CAS: 67-63-0 No.-CE: 200-661-7 No.-Index: 603-117-00-0
Alcools, C12-14, éthoxylés	1% - 2%	Eye Dam. 1 H318, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 3 H412	No.-CAS: 68439-50-9 No.-CE: 500-213-3

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses** Aucun(e) à notre connaissance.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement et abondamment à l'eau.

<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologiste.
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
<b>4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	Provoque de graves brûlures.
<b>4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

---

### **5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eau. Utiliser un produit chimique sec, du CO <sub>2</sub> , de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.
<b>Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité</b>	Jet d'eau à grand débit.
<b>5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	Le produit lui-même ne brûle pas. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
<b>5.3. Conseils aux pompiers</b>	
<b>Équipement spéciaux pour la protection des intervenants</b>	Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

---

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Conseils pour les non-secouristes</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler d'aérosol / de brouillard.
<b>Conseils pour les secouristes</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler d'aérosol / de brouillard. En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire portant un filtre du modèle .
<b>6.2. Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter que le produit arrive dans les égouts.
<b>6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.
<b>6.4. Référence à d'autres sections</b>	Voir chapitre 8 et 13.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

---

<b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Porter un équipement de protection individuel. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploi.
<b>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y</b>	Conserver hors de la portée des enfants. Entreposer dans un endroit accessible

**compris d'éventuelles incompatibilités**

seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Dans le récipient fermé de moins de 2 ans sur la date de fabrication de conserves. Classe de stockage 8B.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

---

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

---

**8.1. Paramètres de contrôle****Limite(s) d'exposition**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

**2-Propanol (CAS 67-63-0)**

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups  
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)  
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)  
Switzerland - Biological Limit Values (BAT-Werte)

Developmental Risk Group C  
200 ppm TWA [MAK]  
500 mg/m<sup>3</sup> TWA [MAK]  
400 ppm STEL [KZW]  
1000 mg/m<sup>3</sup> STEL [KZW]  
25 mg/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: Acetone  
25 mg/L Medium: whole blood Time: end of shift Parameter: Acetone

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

**Protection individuelle***Protection respiratoire*

En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre AB 2 [EN141].

*Protection des mains*

Gants de protection conformes à EN 374. Gants en latex. Temps de percée: > 8 h.

*Protection des yeux*

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

*Protection de la peau et du corps*

Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

*Risques thermiques*

Ne pas chauffer le produit.

**Contrôle d'exposition de l'environnement**

Prévenir les fuites et prévenir la pollution du sol / de l'eau provoquée par les fuites. Éliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

---

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

---

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Solution aqueuse.
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>Point de fusion/ point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair:</b>	n'a pas de point d'éclair
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé.

Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	8.0 ± 0.5
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	complètement miscible (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	0.98
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

## 9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité Pas d'information disponible.

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

---

10.1. Réactivité	Voir section 10.3
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.4. Conditions à éviter	Chauffé en présence d'air. Ne pas congeler.
10.5. Matières incompatibles	Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques. Corrode les métaux communs.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

---

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

<b>Toxicité aiguë</b>	<p>Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.</p> <p><b>Composés d'ammonium quaternaire, chlorures de benzylalkyldiméthyle en C12-16 (numéros pairs) (CAS 68424-85-1)</b>  DL50/orale/rat = 280 mg/kg.  DL50/cutanée/rat = 3340 mg/kg.</p> <p><b>Chlorure de didécyldiméthylammonium (CAS 7173-51-5)</b>  DL50/orale/rat = 238 mg/kg.  [Source : ECHA - OECD 401]</p> <p><b>2-Propanol (CAS 67-63-0)</b>  DL50/orale 5050 mg/kg.</p> <p><b>Alcools, C12-14, éthoxylés (CAS 68439-50-9)</b>  DL50/orale/rat = 200 - 2000 mg/kg.</p>
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves.
<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	Négligeable.
<b>Cancérogénicité</b>	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Donnée non disponible.

<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Donnée non disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.
<b>Expérience chez l'homme</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

<b>Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Provoque de graves brûlures. Risque de lésions oculaires graves.
<b>Autres données</b>	Donnée non disponible.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

---

<b>12.1. Toxicité</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<p><b>Composés d'ammonium quaternaire, chlorures de benzylalkyldiméthyle en C12-16 (numéros pairs) (CAS 68424-85-1)</b>  LC50/96h/poisson = 0,515 mg/l.  CE50/48h/daphnie = 0,016 mg/l.  CE50/72h/algues = 0,03 mg/l.</p> <p><b>Chlorure de didécyldiméthylammonium (CAS 7173-51-5)</b>  LC50/96h/poisson = 0,19 mg/l.</p> <p>CE50/48h/daphnie = 0,062 mg/l.</p> <p>CE50/72h/algues = 0,062 mg/l.</p> <p><b>2-Propanol (CAS 67-63-0)</b>  LC50/96h/poisson 9640 mg/l.  CE50/48h/daphnie 1400 mg/l.</p> <p><b>Alcools, C12-14, éthoxylés (CAS 68439-50-9)</b>  CE50/72h/algues &gt; 1 mg/l.  CE50/48h/daphnie &gt; 1 mg/l .  LC50/96h/poisson &gt; 1 mg/l.</p>	
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Inclus tensioactifs répondent aux critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
<b>12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Pas d'information disponible.
<b>12.7. Autres effets néfastes</b>	WGK-D: 2 - distinctement pollue l'eau classement.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

---

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel. Se mettre en contact avec le fabricant. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: Code d'élimination de déchet 07 04 99 . Les résidus sont à traiter comme des déchets dangereux.
---	---

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN 1760
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Polluant marin: Non.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
<b>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
<b>Règlement type des ONU</b>	
<b>ADR/RID</b>	UN 1760. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A., SOLUTION (Composés ammonium quaternaires [QAC]). Classe 8. Groupe d'emballage III. Etiquettes ADR/RID 8+ENV. Dangereux pour l'environnement: Oui Code de classement C9. Numéro d'identification du danger 80. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. Catégorie de transport 3. Code de restriction en tunnels (E).
<b>IMDG</b>	UN 1760. Nom d'expédition des Nations unies: CORROSIVE LIQUID, N.O.S., Solution (Quaternary ammonium compounds [QAC]). Classe 8. Groupe d'emballage III. Etiquettes IMDG 8+ENV. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. No EMS F-A, S-B. Polluant marin: Polluant marin: Oui..
<b>IATA</b>	UN 1760. Nom d'expédition des Nations unies: Corrosive liquid, n.o.s., Solution (Quaternary ammonium compounds [QAC]). Classe 8. Groupe d'emballage III. Etiquettes IATA 8+ENV. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852 (5 L). Instruction d'emballage (LQ): Y841 (1 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 856 (60 L).

**Navigation fluviale ADN**

UN 1760.

Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A., SOLUTION (Composés ammonium quaternaires [QAC]).

Classe 8.

Groupe d'emballage III.

Étiquettes ADN 8+ENV.

Code de classement C9.

Quantité limitée 5 L.

Quantité exceptée E1.

**Autres Informations**

Aucun(e).

---

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

---

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires**

CPID (CH): 265363-88.

Seuil quantitatif (OPAM): 2'000 kg.

Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.

Classe de stockage 8B. (CH)

**Composés d'ammonium quaternaire, chlorures de benzylalkyldiméthyle en C12-16 (numéros pairs) (CAS 68424-85-1)**

EU - Biocides (1062/2014) - Annex II

671 Product type 1, 2, 3, 4, 10, 11, 12, 22 (270-325-2)

Part 1 - Supported Substances

**Chlorure de didécyldiméthylammonium (CAS 7173-51-5)**

TEDX (The Endocrine Disruption Exchange) - Potential Endocrine Disruptors

Present

Switzerland - Biocides - Annex II -

870 g/kg Sunset Date: 01/31/2025

Active Substances - Minimum Purity

EU - Biocides (1062/2014) - Annex II

397 Product type 1, 2, 3, 4, 6, 8, 10, 11, 12 (230-525-2)

Part 1 - Supported Substances

**2-Propanol (CAS 67-63-0)**

Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) - Group I

2905.1290

Switzerland - Biocides - Annex II -

99 w/w % Sunset Date: 06/30/2026

Active Substances - Minimum Purity

Switzerland - Biocides - Annex II -

Product Type: 1

Active Substances - Product Type

Product Type: 2

Product Type: 4

**Alcools, C12-14, éthoxylés (CAS 68439-50-9)**

EU - No-Longer Polymers List (67/548/EEC)

NLP No. 500-213-3 (&gt;1&lt;2.5 mol ethoxylated units)

**Produit biocide**

CHZN0766

Substance(s) active(s):

DDAC, CAS 7173-51-5 7.12 g/100g

ADBAC [C12-C16], CAS 68424-85-1 0.98 g/100g

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée.

---

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

---

**Révision**

Changements depuis la dernière version: remaniement général.

**Signification des abréviations et acronymes utilisés**

CPID: Chemical Product IDentification / Registre-public-des-produits [CH]

CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)

MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle.

**Les principales références bibliographiques et sources de données**

L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

**Procédure de classification**

Méthode de calcul.

**Libellés des phrases mentionnées**

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

**aux sections 2 et 3**

H302: Nocif en cas d'ingestion.  
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H318: Provoque des lésions oculaires graves.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils relatifs à la formation**

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

**Autres informations**

Voir mode d'emploi de produit/etiquette.

**Mode d'emploi**

Utilisez les biocides avec précaution. Conserver hors de la portée des enfants.

**Clause de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité.